



PREMIÈRE RÉUNION DE NÉGOCIATION DU 30 SEPTEMBRE 2026

VOS NEGOCIATEURS SNAP

Laurent MERIQUE

Laurent.merique@francetravail.fr

Isabelle DE OLIVEIRA

isabel.de-oliveira@francetravail.fr

Frédéric PICHON DE BURY

fred.pichondebury@francetravail.fr

Sophie GRIL

sophie.gril@francetravail.fr

Laurence BOULAY

laurence.boulay@francetravail.fr

Après une réunion de bilan sur les contrats en cours qui s'est tenu le 21 septembre dernier, la Direction Générale a adressé un document « martyr » aux organisations syndicales négociatrices avec différentes hypothèses que nous vous partageons ci-dessous.

Avant d'examiner les simulations de la DG, le **SNAP est revenu en questionnement sur le fait que les agents publics restent bien intégrés dans le contrat actuel**. La DG garantit leur maintien sous réserve que le projet d'accord respecte bien ces 3 obligations :

- **Garanties obligatoires pour tous tant en santé qu'en prévoyance,**
- **Garanties identiques pour l'ensemble du personnel France travail,**
- **Prise en charge des cotisations de 50% minimum par l'employeur.**

En préalable, la Direction Générale indique selon ses projections, en matière de frais de soins de santé :

- Pour 2025, un résultat excédentaire consolidé de 2 293 385 €
- Pour 2026, une projection d'un résultat déficitaire de 5 036 367 €
- Pour 2027, une projection d'un résultat déficitaire de 8 552 750 €

Ces résultats s'expliquent notamment par une dérive des dépenses de santé et un désengagement de la Sécurité Sociale en matière de remboursements venant de ce fait alourdir les remboursements de la mutuelle.

Concernant les projections pour le contrat 2028-2033, la Direction Générale prévoit un déficit cumulé de 160,8 millions d'euros à l'horizon 2033, si les cotisations restent inchangées et que le panier de soins actuel est conservé. Ceci étant posé, la Direction Générale propose aux négociateurs 3 hypothèses :

Hypothèse N°1 :

Un panier de soins maintenu en l'état, avec une augmentation des cotisations de **16 %** en 2028, pas d'augmentation en 2029 et **5 %** d'augmentation annuelle de 2030 à 2033.

Sans pour autant accepter cette proposition en l'état, le SNAP a demandé une simulation alternative visant à lisser l'impact de cette hausse en demandant +8 % en 2028 et 2029.

Concrètement, avec une participation employeur de la cotisation maintenue à 75 % (**sujet ouvert aussi à la négociation**), et à titre d'illustration pour un salaire annuel :

- Inférieur à 30 000 €, la part salariale mensuelle de la cotisation augmenterait de **3.71€**,
- Compris entre 30 000 € et 48 060 €, la part salariale mensuelle de la cotisation augmenterait de **5.51 €**,
- Compris entre 48 060 € et 60 000 €, la part salariale mensuelle de la cotisation augmenterait de **7.76 €**,
- Supérieur à 100 000 €, la part salariale mensuelle de la cotisation augmenterait de **11.98 €**.

Hypothèses N°2 et 3 proposées à la discussion/négociation par l'employeur :

Les hypothèses reposent sur des paniers de soins différents, dans tous les cas revus à la baisse, et prévoient une hausse des cotisations de **5 %** (Hypothèse 2) ou de **9 %** (Hypothèse 3) en 2028, une stabilité en 2029, puis une augmentation annuelle de **5 %** de 2030 à 2033.

À cette proposition, le SNAP a encore demandé une simulation d'un lissage de l'augmentation sur 2028-2029 afin d'amortir la hausse des cotisations.

Pour vous permettre d'appréhender et visualiser ces propositions, le **SNAP** vous invite à prendre connaissance de **ce tableau comparatif** qui reprend les prestations actuelles et les 2 hypothèses

La DG conclue sur le fait que l'hospitalisation et la médecine ne sont pas impactés par une baisse des prestations, elle indique en revanche vouloir inciter plus fortement les agents à aller dans le réseau KALIXIA, concernant l'optique. Elle demande aux OS de faire remonter leurs propositions, amendements, ... en vue de la prochaine séance.

Pour le SNAP, cette première journée de négociation est très loin de nous satisfaire : de telles baisses de prestations, associées à de telles hausses de cotisations, ne peuvent constituer une base acceptable pour la suite des négociations, qui se poursuivront le 29 octobre, consacrées au régime de prévoyance.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat SNAP – 38 rue des Frères Flavien 75020 PARIS

syndicat.snap@francetravail.fr

www.snap-francetravail.fr

Je clique, j'adhère !



SNAP